

ménages qui n'ont pas surveillé la construction de leurs foyers ont eu toutes sortes d'ennuis relativement à la façon dont ils avaient été construits et à la qualité du travail accompli. On n'a pas rempli les contrats comme on aurait dû le faire. Je suis d'avis qu'on devrait surveiller attentivement ces entrepreneurs. J'irai même jusqu'à dire qu'on ne devrait pas permettre à certains d'entre eux de conclure de contrats d'aucune sorte en vue de la construction d'habitations, parce qu'ils ont sans aucun doute exploité de nombreux jeunes ménages qui étaient obligés de se trouver un foyer dans ces conditions des plus pénibles.

Cette situation sévit actuellement dans la ville où nous sommes, ainsi que dans d'autres, comme je le sais personnellement. Je déclare que le moment est venu où le ministre doit faire sa part dans le domaine de l'inspection et de la surveillance. Quand les travaux d'un entrepreneur ne se sont pas révélés satisfaisants, comme c'est parfois le cas, on devrait avertir les maisons de prêt que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'autorisera pas la construction par ces gens.

En traversant le pays, j'ai appris que la situation est la même dans d'autres endroits. Je me suis fondé sur mon expérience personnelle et sur des observations que j'ai faites il y a environ un an, pour parler de ce qui s'est passé à Ottawa. Je ne désire nommer aucun entrepreneur ni consigner aucun nom au harsard, mais j'ai été tenté, à plus d'une reprise l'automne dernier, de le faire après que j'eus surveillé la construction de ces maisons et vu ce qu'on y faisait.

Je voulais simplement signaler ce point. Je sais que les honorables députés ne désirent pas écouter de longs discours; je ne veux pas non plus répéter tout ce qu'a dit l'honorable représentant d'Eglinton. Il a bien parlé et a présenté un bon résumé des témoignages qui ont été présentés au comité. Je ne désire nullement m'amuser à des répétitions. Je voulais tout de même bien souligner la nécessité d'améliorer la surveillance et l'inspection.

M. Fraser: J'approuve ce que l'honorable représentant de Rosetown-Biggars a dit au sujet de l'inspection. En effet, plus d'une douzaine de plaintes ont été portées à mon attention à ce sujet. Pour ce qui est de tous ces prêts, la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait faire surveiller les travaux par un inspecteur, et celui-ci ne devrait pas se contenter de faire une apparition à chaque mois ou à toutes les deux semaines, mais devrait se rendre sur les lieux assez souvent pour vérifier tous les détails et constater que les plans et devis sont suivis. Comme l'a dit l'honorable représentant de

Rosetown-Biggars, il arrive souvent que les jeunes ménages n'ont ni l'occasion ni l'expérience pour vérifier les plans et devis.

Je suis au courant des cas où le nivellement prévu dans le cahier des charges n'a pas été exécuté. Les jeunes ménages, une fois installés dans leurs maisons, tentent de le faire faire. Après deux ou trois ans, ils doivent y renoncer, lorsque les compagnies de prêt et les constructeurs refusent de le faire. Il arrive également dans ces maisons que les travaux de plomberie ne soient pas conformes aux exigences municipales. Tous ces points pourraient être vérifiés par les inspecteurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Blackmore: Monsieur le président, lorsque le comité a été saisi de l'excellent rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement, j'ai eu l'impression qu'on insistait beaucoup trop sur les assurances à donner aux sociétés prêteuses et qu'on ne songeait pas assez à mettre à la disposition de la population des maisons à des prix abordables.

Plus nous avançons dans cette époque de vie chère, plus je m'inquiète quand je songe à ce qui va se passer chez nous si on ne prend pas les mesures qu'il faut pour résoudre la crise du logement. Ceux qui doivent louer des maisons, dans des localités bien ordinaires, sont obligés de payer des loyers astronomiques, compte tenu de leurs revenus. Ceux qui, par ailleurs, veulent construire, ont à acquitter des frais tels qu'ayant peiné pendant un certain nombre d'années pour payer leurs maisons, 75 ou 80 p. 100 d'entre eux, je pense, sont obligés de renoncer à la lutte. Cela veut dire que la maison revient à l'institution prêteuse, c'est-à-dire en somme à l'État.

Cette situation n'est pas bonne. Je n'entends pas m'éterniser là-dessus, mais je n'en rappelle pas moins au ministre et au Gouvernement qu'il est matériellement possible au Canada de mettre à la disposition de tous les Canadiens des maisons à la portée de leur bourse. Si cela est financièrement impossible, c'est signe qu'il est grand temps de modifier le régime financier sur lequel nous nous appuyons. Il est financièrement impossible à la grande majorité des citoyens du pays d'acheter une maison. Je m'en tiendrai à ce que je viens de dire.

Mme Fairclough: Monsieur le président, je ne puis laisser adopter ces crédits sans formuler quelques observations sur le chapitre du logement; le ministre sait que c'est un sujet auquel je m'intéresse tout particulièrement. Le député d'Eglinton a fait consigner au compte rendu des données montrant